

PROGRAMME DU FMC–FSR POUR LES SÉRIES NUMÉRIQUES D’ANIMATION DESTINÉES AUX ENFANTS – LISTE DE CONTRÔLE



Fonds des médias du Canada

Les documents énumérés ci-après doivent nous parvenir afin que la demande soit considérée comme étant complète. Tous ces documents sont requis au plus tard à la date limite. Nous ne pouvons garantir qu’un document soumis après la date limite sera inclus dans l’analyse du projet soumis au conseil d’administration aux fins de décision.

DOCUMENTS	REQUIS?
1. Un synopsis d'une page.	Oui
2. La version la plus récente du scénario. S'il s'agit d'une série télé, le scénario d'au moins deux épisodes devra être soumis.	Oui
3. Une bible de la série.	Oui
4. Document précisant les façons dont la production reflète la diversité et l'inclusion au Canada (récit, principaux membres de l'équipe créative, comédiens, etc.)	Oui
5. Un plan de contenu complémentaire (c'est-à-dire site Web, jeux, applications, contenu vidéo supplémentaire, podcasts, etc.). S'il s'agit d'un renouvellement de série, un plan actuel basé sur la nouvelle saison est requis.	Oui
6. Une preuve d'identité juridique canadienne (c.-à-d. les documents d'incorporation de la production ou de la société mère) et une formule détaillant les administrateurs ou les administratrices et les actionnaires (un gabarit est disponible sur le site Web du SRF)	Oui
7. Une preuve d'au moins six points sur dix selon la certification des émissions canadiennes du CRTC, soit une lettre signée par le producteur détaillant les points prévus pour chaque membre clé de la distribution et de l'équipe de production, confirmant qu'un minimum de six points sur dix sera obtenu.	Oui
8. Le (les) accord(s) de coproduction, avec description des modalités (le cas échéant).	Oui, le cas échéant.
9. La structure financière proposée.	Oui
10. Toute lettre d'engagement ferme d'une plateforme, confirmant l'intention de diffuser le programme ou la série (de façon significative) dans les douze mois suivant l'achèvement du projet, le cas échéant.	Oui, le cas échéant.
11. Une preuve à jour du financement confirmé.	Oui
12. Le calcul des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux, basé sur le devis soumis.	Oui, le cas échéant.
13. La structure de récupération proposée.	Oui
14. Un Plan de développement de l'auditoire détaillé et réalisable, incluant un calendrier et un budget de production. Vous trouverez un gabarit du Plan de développement de l'auditoire et du Budget de développement de l'auditoire sur le site Web du Fonds Shaw-Rocket.	Oui
15. Le (les) accord(s) de distribution, y compris toutes les licences et préventes, qu'elles soient incluses ou non dans votre financement.	Non
16. La stratégie de marketing et de promotion au Canada (c.-à-d. la façon dont vous prévoyez vendre votre production auprès des diffuseurs, plateformes et distributeurs).	Oui
17. Si disponibles, les projections de ventes et de recettes provenant d'un distributeur de bonne foi.	Non
18. Un sommaire du devis actuel et un devis détaillé et complet de la production, datés et signés.	Oui
19. Les transactions entre parties liées (c.-à-d. les coûts de production payés aux propriétaires de la société, aux parties liées).	Oui
20. Un profil des sociétés de production et de coproduction, ainsi que de la (les) société(s) mère(s).	Oui
21. Équipes de création et de production (un gabarit est disponible sur le site Web du SRF), et une biographie/le CV du personnel créatif clé (c.-à-d. scénariste, réalisateur, etc.), et une liste des membres de l'équipe et de la distribution.	Oui
22. Liste de contacts avec auto-identification (voir le modèle sur le site Web)	Oui

Le Fonds Shaw-Rocket se réserve le droit de refuser l'évaluation de demandes incomplètes.

LE FONDS SHAW-ROCKET SE RÉSERVE LE DROIT D'EXIGER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA DEMANDE.